



Embauche après rupture conventionnelle

Par **EALIX**, le **14/04/2023** à **20:55**

Madame, Monsieur

J'ai conclu avec un salarié une rupture conventionnelle. Le délai de rétractation commence demain.

Le salarié occupe un poste de Direction au sein de l'entreprise. Poste clé que je dois remplacer rapidement. A partir de quel moment puis-je le faire ?

Le salarié sait qu'il n'était pas compétent à ce poste mais je ne souhaite pas que tout cela parte en eau de boudin si je puis me permettre :)

Merci d'avance. Cdt

EA.

Par **Henriri**, le **15/04/2023** à **10:16**

Hello !

Ealix, bien sûr que vous pouvez commencer votre recherche d'un nouveau directeur technique, vous savez que cela prendra du temps. Et si vous envisagez un éventuel "recouvrement" des deux directeurs il sera forcément limité par la date de fin de contrat prévue dans la RC que vous avez conclue avec le directeur "sortant".

A+